Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 15 (1957)

Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par les énormes investissements futurs et comment il est possible de prévenir la crise par la planification souple et éclairante.

Ainsi, qu'on considère le problème de l'emploi dans le passé, dans le présent ou dans l'avenir, la critique de la loi des débouchés se révèle beaucoup plus féconde

que la critique du principe de la demande effective.

Ceci confirme ce qu'en 1938, en visant notamment la Théorie générale de Keynes qui alors commençait à être connue sur le continent, j'écrivais dans la conclusion du fascicule I sur La véritable portée de la loi de l'offre et de la demande (p. 175): « Dans l'élaboration de la science économique, le perfectionnement des anciennes théories devrait être mené de front et même parfois précéder l'examen des nouveaux problèmes... parce que les anciens problèmes étant des problèmes généraux, des problèmes-clefs, la solution complète et nette qu'ils apporteraient ne peut que faciliter et préciser la position et la solution des nouveaux et, par suite, l'appréciation des nouvelles théories. »

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT



Siège social : LAUSANNE Succursale à VEVEY Agences à Morges et Renens

DEPUIS 90 ANS AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE VAUDOISE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES • CRÉDITS COMMERCIAUX